

Colloque de l'ARF

"La question des TOS est-elle une charge ou une chance pour développer et exprimer de nouvelles compétences?"

Le transfert des personnels TOS prévu par la loi du 13 août 2004 dote les conseils régionaux de nouvelles responsabilités en matière d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien technique dans les lycées. Lors du colloque de l'ARF (Association des régions de France) qui se tient à Lille les 7 et 8 juin 2006 (L'AEF du 07/06/2006), Hélène Bernard, directrice générale adjointe chargée de l'éducation à la région Rhône-Alpes, résume les enjeux de la réflexion pour les conseils régionaux: "La question des TOS est-elle une charge ou une chance pour développer et exprimer de nouvelles compétences?"

Les conseils régionaux s'approprient progressivement leurs nouvelles missions, en dialoguant avec les personnels TOS et parfois en réalisant un travail de diagnostic. "On est encore dans une démarche d'observation", reconnaît cependant un représentant de la région Bretagne. Les TOS revendiquent des besoins en formation, veulent être associés à des actions éducatives, souhaitent rediscuter de leur statut, notamment quand ils sont amenés à exercer des fonctions d'encadrement. De leur côté, les régions perçoivent la possibilité d'améliorer le service donné aux lycéens et aux parents d'élèves. Voici des échos de l'atelier consacré à ce sujet.

PARTICIPATION. Les conseils régionaux veulent, davantage que l'État ne le faisait, associer les personnels des lycées à la réflexion sur l'amélioration des services. Poitou-Charentes a mis en place le "budget participatif des lycées" pour permettre "une gestion plus rapide et une meilleure connaissance des besoins des établissements". Cette démarche implique les lycéens et toute la communauté éducative dans la gestion d'une partie des 10 millions d'euros consacrés aux lycées par le conseil régional, pour des projets concernant la vie lycéenne, l'aménagement des locaux, l'équipement ou les relations entre établissements. Plus de 10 000 personnes ont assisté aux réunions. "Près de 900 TOS, soit 50% de l'effectif dans la région, ont participé aux assemblées du budget participatif", indique la direction de la vie lycéenne. Cette présence a permis "le renforcement du lien entre l'ensemble des personnels" et "la reconnaissance des uns par les autres". Parmi les décisions prises par le conseil régional sur la base de l'expression des TOS, figurent la création d'un numéro d'appel d'urgence ouvert à l'ensemble de ces personnels et la nomination dans chaque établissement d'un référent ouvrier spécialisé en matière de travaux.

DIAGNOSTIC. D'autres régions ont commencé ou ont l'intention de réaliser un travail de diagnostic sur les besoins des TOS. La région Centre a identifié, en interrogeant les proviseurs et les intendants des lycées, une "très forte" demande d'accompagnement concernant la santé, le suivi social et la formation des personnels techniciens ouvriers de service. Autre constat: la volonté d'améliorer l'accueil dans les lycées passe avant les problèmes de maintenance technique des bâtiments. "On n'a pas de personnel pour l'accueil ou la personne ne sait pas faire: c'est une préoccupation très forte dans les lycées", commente le directeur adjoint en charge des lycéens.

TARIFS. Les régions sont confrontées à une demande d'harmonisation des tarifs pour la restauration et l'hébergement: en Aquitaine, selon les lycées, la demi-pension coûte de 400 à 500 euros par an, l'internat de 900 à 1 500 euros par an. "Où est l'égalité garantie précédemment par l'État?" ironise un représentant du conseil régional. Cette redéfinition des tarifs pourrait aller de pair avec une réflexion sur la qualité en matière de restauration: les élus pourraient par exemple s'interroger sur la possibilité de proposer des produits bio ou d'origine régionale.

MISSIONS. Les conseils régionaux constatent que les TOS accomplissent des tâches qui ne sont pas dans leurs missions: travaux de reprographie, transport de pli, déplacement dans les bureaux de poste, à l'inspection académique et au rectorat, transport d'élèves dans les établissements du ministère de l'Agriculture, organisation des concours et des examens. "Au-delà des quatre missions décentralisées, l'État a fourgué aux régions des tâches qui relevaient de sa responsabilité", dénonce un responsable régional. "J'ai des réticences sur le détricotage: si on commence à dépiauter ce que fait chaque agent sur une semaine et qu'on dit que porter le courrier n'est pas de la compétence de la région, cela risque d'être compliqué", lui rétorque Hélène Bernard (Rhône-Alpes).

FORMATION. "Les personnels TOS attendent une formation sur la dimension éducative de leurs métiers", rapporte une responsable des FRANCAS en Poitou-Charentes, qui a mené une action de prévention santé dans les collèges et les lycées de la région. "Ce serait le moyen d'apporter une réelle plus-value éducative, par exemple sur la question de la prévention des conduites à risque chez les jeunes", estime-t-elle. "Les personnels ont certainement un problème de formation", reconnaît le responsable du SGPEN-CGT du Nord. "Nous recevons trois fois par jour des appels des personnels TOS à qui les chefs d'établissement refusent quasiment systématiquement de partir en formation: s'ils partent du lycée, il n'y a plus personne pour faire leur travail", rapporte-t-il.

MÉDECINE PRÉVENTIVE. La question de l'absentéisme et du vieillissement des TOS a été soulevée à plusieurs reprises. Une réponse réside dans un effort nouveau, quoique prévu par la loi, en matière de médecine du travail. Depuis le 1er janvier 2006, le conseil régional Nord-Pas-de-Calais a par exemple mis en place un service de médecine préventive en lien avec le centre de gestion du Nord: plus de 1 000 visites ont déjà été organisées. Cette obligation légale n'était pas remplie précédemment par le rectorat, selon le conseil régional.

Contact: ARF, Marie d'Ouince Consultant, communication, 01 56 64 00 44

